



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-526

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-11-30-00004 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-172 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BETHUNE-BEUVRY (Pas-de-Calais) (3 pages)

Page 3

Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /

R32-2023-12-04-00002 - délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à **??** Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI ARTOIS à effet de signer la convention de partenariat avec Bridgestone et Artois Investissement au titre de la convention de revitalisation signée entre l'Etat et Bridgestone, et de les apporter en compte courant d'associé à la Sarl Artois Investissement afin que celle-ci utilise les fonds **????** (1 page)

Page 7

R32-2023-11-29-00003 - délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à **??** Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte de vente, au profit de la société L.A CONSTRUCTION, de la parcelle 116 C cadastrée AR215 à Comines, ZAC SCHUMANN (1 page)

Page 9

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-11-30-00004

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-172 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de
BETHUNE-BEUVRY (Pas-de-Calais)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-172
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BÉTHUNE-BEUVRY (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-135 du 08 octobre 2020 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune-Beuvry (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane du 26 septembre 2023 ;

Considérant la désignation de Madame Virginie SOULLIART en qualité de représentante de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune-Beuvry, en remplacement de Madame Corinne LAVERSIN ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune-Beuvry est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Béthune-Beuvry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **30 NOV. 2023**

Pour le directeur général et par délégation,


Guillaume BLANCO
Sous-Directeur Etablissements de Santé

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-172)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Nadine LEFEBVRE, Maire de la commune siège de l'établissement, et Madame Marie-Cécile VANBERGUE, représentant la commune de Beuvry ;
- Madame Virginie SOUILLIART et Monsieur Olivier GACQUERRE, représentants de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ;
- Madame Emmanuelle LEVEUGLE, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Hassane CHALLI et Madame le Docteur Anne MARTINET, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Christophe BLONDEL, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Laurent LALLOYER et Monsieur Pascal FOVET, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Jacqueline IMBERT et Monsieur le Docteur Francis MEURIN, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Hervé DEROUBAIX, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Madame Martine HERMANT (union départementale des associations familiales (UDAF) Pas-de-Calais) et Monsieur Gérard ABRAHAM (fédération nationale des associations de retraités (FNAR), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-12-04-00002

délégation spéciale de signature consentie par le
Président de la CCI de région Hauts-de-France à
Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI
ARTOIS à effet de signer la convention de
partenariat avec Bridgestone et Artois
Investissement au titre de la convention de
revitalisation signée entre l'Etat et Bridgestone,
et de les apporter en compte courant d'associé
à la Sarl Artois Investissement afin que celle-ci
utilise les fonds

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et l'article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI ARTOIS à effet de signer la convention de partenariat avec Bridgestone et Artois Investissement, en vue de percevoir 206 000 euros au titre de la convention de revitalisation signée entre l'Etat et Bridgestone, et de les apporter en compte courant d'associé à la Sarl Artois Investissement afin que celle-ci utilise les fonds pour mettre en œuvre les actions de revitalisation du bassin économique, touché par les suppressions d'emploi, dans les conditions prévues à la convention de partenariat.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 décembre 2023



Philippe HOURDAIN
Président

Chambre de Commerce et d'Industrie
Hauts-de-France

R32-2023-11-29-00003

délégation spéciale de signature consentie par le
Président de la CCI de région Hauts-de-France à
Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable
Commercial des Parcs d'activités de la CCI
Grand Lille, et en cas d'empêchement à
Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs
d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de
signer l'acte de vente, au profit de la société L.A
CONSTRUCTION, de la parcelle 116 C cadastrée
AR215 à Comines, ZAC SCHUMANN

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 7 septembre 2023, approuvant la cession de la parcelle 116 C cadastrée AR215 à Comines, ZAC SCHUMANN, pour une surface de 3 672 m² à la société L.A CONSTRUCTION, pour un montant de 128 520 € HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte de vente, au profit de la société L.A CONSTRUCTION, de la parcelle susvisée pour un montant total de 128 520 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 29 novembre 2023

Philippe HOURDAIN
Président



 [hautsdefrance.cci.fr](https://www.hautsdefrance.cci.fr)

CCI Hauts-de-France
299 boulevard de Leeds | CS 90028 | 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79

SIREN : 130 022 718 | NAF : 9411 Z